



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 18 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 11 décembre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur David GUIDÉ est désigné secrétaire de séance.

Objet : Renonciation de concession funéraire - rétrocession à la Commune

Monsieur Jacky LELONG, Adjoint au Maire, expose que Madame Maryse MATON LAVERSIN a présenté une demande en date du 10 novembre 2024 tendant à renoncer à ses droits sur la concession délivrée le 7 octobre 1997 accordant à Monsieur et Madame MATON LAVERSIN une concession funéraire de 50 années, d'une superficie de 3 m², pour la somme de 1000 francs (152,45 €), située au cimetière de Loison-sous-Lens, à l'emplacement D4-3.

Considérant que les conditions permettant cette rétrocession sont réunies à savoir :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession
- La concession doit être vide de tout corps

Vu le règlement du cimetière communal du 12 juillet 2024, notamment son article 57 qui prévoit que la rétrocession ne donne lieu à aucun remboursement,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

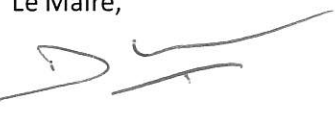
- D'émettre un avis favorable à la demande de rétrocession de la concession susvisée, les conditions légales de réalisation de cette opération étant remplies.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 décembre 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA